

L'ALSH de Saint-Yrieix fonctionnera du 9 au 20 février 2026

Tarifs :

| Revenu fiscal de référence | Tarifification par jour (vacances) |
|----------------------------|------------------------------------|
| De 0 à 30 000 €            | <b>11,00 €</b>                     |
| De 30 0001 à 50 000 €      | <b>11,50 €</b>                     |
| + de 50 000 €              | <b>13,00 €</b>                     |

Le tarif comprend le temps d'accueil du matin, les transports, les activités et les sorties, le repas et le goûter.

Horaires à respecter : 07h30 / 18h00

Vous avez déjà rendu le dossier 2025-2026 ?

> Remplir et remettre cette feuille d'inscription avant le **lundi 2 février**.

Vous n'avez pas encore rempli le dossier 2025-2026 ?

- > Le retirer à l'accueil de la mairie, sur les accueils périscolaires ou sur le site de la ville
- > Remplir le dossier et le remettre dûment complété et signé, accompagné de cette feuille d'inscription avant le **lundi 13 octobre** (règlement intérieur sur le site)
- > Fournir votre dernier avis d'imposition
- > Fournir une copie de votre attestation d'assurance/RC valable pour l'extrascolaire
- > Remettre une copie de votre Passeport Jeunes CAF 2026, sans lequel l'aide ne sera pas prise en compte au moment de la facturation (uniquement pour les bénéficiaires)

**Attention : merci de ne pas envoyer des photos de vos documents par mail.**

Où et à qui remettre ces documents ?

- Personnel de l'accueil périscolaire (matin ou soir)
- Accueil de la mairie

- Mail : [n-dubois@saint-yrieix.fr](mailto:n-dubois@saint-yrieix.fr)
- Accueil de loisirs (le mercredi)



**ATTENTION :** pour des raisons organisationnelles liées à la restauration et au respect des taux d'encadrement, aucune inscription ne sera acceptée après la date du **lundi 2 février**. Tout enfant pourra être refusé si le nombre d'inscrits est supérieur à celui agréé par la Direction Départementale de Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Nom, prénom de l'enfant : .....

sera présent à l'Accueil de Loisirs aux dates suivantes (**2 journées minimum par semaine**) :

**ATTENTION :** - Les dates cochées seront facturées (sauf certificat médical)  
- Une seule journée de présence par semaine entraînera une double-facturation

Lundi 9 février

Lundi 16 février

Mardi 10 février

Mardi 17 février

Mercredi 11 février

Mercredi 18 février

Jeudi 12 février

Jeudi 19 février

Vendredi 13 février

Vendredi 20 février

J'autorise l'Accueil de Loisirs de Saint-Yrieix à recueillir des informations concernant mon droit au Passeport Jeunes 2026 auprès de ma CAF Haute-Vienne afin de vérifier mon éligibilité et de simplifier mes démarches.

Date et lieu : Le / /2026  
à

Signature des parents :